



CRITERES POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE METHODE THERAPEUTIQUE EN MASSAGE CLASSIQUE

1. Avoir terminé la formation :

Avoir suivi les 150 heures de formation selon le programme établi (90 heures de massage classique base + 60 heures de massage classique - perfectionnement)

2. Avoir rendu le travail personnel d'étude de cas

Les notes s'échelonnent de 0 à 20 (l'étude de cas est acquise avec la note minimum de 12/20).
Un **délai maximum de deux ans** est accordé pour rendre l'étude de cas requise, dès la fin de la formation. Passé ce délai, un entretien d'accompagnement sera demandé et des journées de formation complémentaires pourront être exigées.

3. S'inscrire et réussir les examens écrits et pratique:

- **Examen de massage classique-base (90 heures)** – examen écrit et pratique

Les notes s'échelonnent de 0 à 20 (la matière est acquise avec la note de 12/20)

Peut s'inscrire aux examens, l'étudiant qui aura suivi au moins 90 % de tous les cours (exceptions faites pour les absences dûment justifiées).

Date et horaire :

Examen écrit et pratique 90 heures massage classique-base

date et horaire selon planning annuel

Rue des Remparts 5 – 1400 Yverdon-les-Bains

Prix examen :

inclus dans frais de formation

- **Examen de massage classique-perfectionnement (60 heures)** - examen écrit

Les notes s'échelonnent de 0 à 20 (la matière est acquise avec la note de 12/20)

Peut s'inscrire aux examens, l'étudiant qui aura suivi au moins 90 % de tous les cours (exceptions faites pour les absences dûment justifiées) et **rendu l'étude de cas, dans le délais octroyé.**

Date et horaire : *Examen écrit 60 heures massage classique-perfectionnement*

date et horaire selon planning annuel

Rue des Remparts 5 – 1400 Yverdon-les-Bains

Prix examen : Fr. 150.—

La note finale est composée : des résultats de l'étude de cas, examens écrits et examen pratique.

En cas d'échec, un délai maximum de **deux ans** est accordé pour se représenter sur la base des mêmes critères.

4. Avoir effectué le paiement de l'intégralité de la formation

LES CERTIFICATS DE CONNAISSANCES DE BASE EN MEDECINE ACADEMIQUE* ET DE MASSAGE CLASSIQUE SONT NECESSAIRES POUR L'INSCRIPTION AUPRES DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES.

(*exception faite pour les professions donnant droit à une dispense)